

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 69-1621/SG/AI portant autorisation de loterie.

n° 69-1621/SG/AI

Ministère

MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication

10 novembre 1969

Numéro JO

n° 24 du 25/11/1969

Date du numéro

25 novembre 1969

TEXTE INTÉGRAL

La Révérende Mère Marie-Robert Rimasson, responsable des Œuvres sociales et Orphelinats de la Mission catholique du T.F.A.I., est autorisée à organiser une loterie composée de dix mille (10.000) billets de deux cents (200) francs l'un dont le produit sera exclusivement affecté auxdites œuvres. Le tirage aura lieu à l'Evêché le 12 février 1970. Le contrôle de la loterie sera assuré par une commission comprenant : Le Chef du Service des Affaires administratives ou son remplaçant : président ; Le Trésorier-Payeur du Territoire ou son remplaçant : membre ; La responsable des Œuvres sociales et Orphelinats de la Mission catholique du T.F.A.I. ou son remplaçant : membre. La Révérende Mère Marie-Robert Rimasson, responsable des Œuvres sociales et Orphelinats de la Mission catholique du T.F.A.I. est tenue de se conformer strictement aux dispositions contenues dans la délibération n° 500/6eL, du 10 juin 1968 portant réglementation des loteries.